

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON  
-----  
EPIC  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse  
  
EB / XF / FQP / VBG

N° 21-08

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21

Nombre de Délégués  
présents ..... 10

Nombre de Délégués  
votants ..... 12

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS  
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à huit heures et trente minutes, le Comité Directeur de l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

M. Bruxelles, Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance du Comité Directeur convoquée le 11 juin 2021, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 23 juin 2021.

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, BRUXELLE, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, DE ALMEIDA, HEDIARD, MATHIEU, MERIGAUD et PHILIP.

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames et Messieurs, BOSC, CANDAU, CHAMBARLHAC, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ, LEGARS-LAVAURE ET TROUILLER.

**OBJET :** Convention d'objectifs entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse – Avenant de prolongation n°1.

Par délibération du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) a conclu une convention avec l'EPIC Tourisme afin de lui confier les missions de promotion touristique et les objectifs associés.

**CONSIDÉRANT** la crise sanitaire, la CCPSMV propose de conclure un avenant de prolongation d'une année de la convention d'objectif. Celle-ci se terminera le 31 décembre 2021.  
Les autres dispositions demeurent inchangées., à savoir :

- La mission « Accueil »
- La missions « information »
- La mission « Promotion de la destination »
- La mission « Coordination des acteurs et promotion du tourisme »
- La mission 'Observatoire Local »
- La mission « Commercialisation »
- La mission « Organisation et promotion des évènements »
- La mission « Aménagement-développement touristique »
- « La mission « Perception de la taxe de séjour »

Il est proposé au comité directeur d'accepter l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et L'EPIC Tourisme PSMV.

**Vu** le du Code du Tourisme,

**Vu** les articles L. 133-4 et suivants du Code du Tourisme, l'office de tourisme est administré par un Comité de Direction et dirigé par un Directeur.

**Vu** la Convention d'objectifs 2018.

**Le Comité Directeur,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'EPIC Tourisme en Pays des Sorgues et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.
- **AUTORISE** Monsieur le directeur de l'EPIC Tourisme à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Eric BRUXELLE**

